

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1366

22 juin 2011

SOMMAIRE

Alkor Investment S.A.	65561	K & F Manoir S.A.	65525
Alu Design	65524	Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.	65543
Ameublement WOLF-MORITZ	65524	Kulczyk Investments S.A.	65527
Bain Pumbaa Luxco S.à r.l.	65525	Kumba International Trading	65559
Bird Holding S.A.	65535	Larti Holding S.A.	65554
Bizvalue S.A.	65545	Larti (SPF) S.A.	65554
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l.	65527	Lux Capital Finance Sàrl	65560
Bulla S.à r.l.	65531	Maja S.A. SPF	65559
Caroline Holdings S. à r.l.	65531	M-Square Finance S.A. SPF	65559
Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l.	65531	Myone S.A.	65564
Chesapeake Holdings S.à r.l.	65550	Nam S.à r.l.	65522
Computacenter PSF S.A.	65547	Natura Holding S.A.	65567
Eikos International Luxembourg	65536	Natura (SPF) S.A.	65567
Emergent Pro Alia Management	65559	Nebra Holding S.à r.l.	65561
ERI SCI	65546	Nexus International S.A.	65555
Euro Quality System International	65531	Nokira S. à r.l.	65539
Falla Holding S.à r.l.	65555	Obermark	65561
Finman International S.A.	65532	PM-Lux S. à r.l.	65544
Gothenburg VG S.à r.l.	65555	ProLogis Netherlands XI S.à r.l.	65556
Green Leopard S.A.	65556	Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.	65528
Industrie de la Construction S.A.	65536	SIFC Hotel Development S.à r.l.	65537
Invesco Asia RE Korea Holdings S.à r.l. ..	65532	Spleen S.A.	65527
Iron Ore Lux	65556	T.I.L. Services S.A.	65556
Isiwis S.à r.l.	65558	Vilnius Residential Holdings S.à r.l.	65525
Julienne Sàrl	65558	Yelloxon S.à r.l. SPF	65540
Kenai Investments S.à r.l.	65561		

Nam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 73.290.

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «NAM S.à r.l.», avec siège social à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 146 du 15 février 2000, ici représentée par sa gérante unique: Madame Mersija BAKIC, gérante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Madame Mersija BAKIC, prédite, agissant en nom personnel.

3.- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande Duchesse Charlotte.

4.- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande Duchesse Charlotte.

5.- Monsieur Mersad DRAGULOVCANIN, pensionné, époux de Madame Mersija BAKIC, prédite, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte, ici représenté par Madame Mersija BAKIC, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Belvaux, le 15 février 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "NAM S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Madame Mersija BAKIC, prédite, 100 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100 parts

Par les présentes, Madame Mersija BAKIC, prénommée, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son époux Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille deux cent quarante euros (EUR 1240.-), somme que la cédante déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Madame Mersija BAKIC, prénommée, déclare céder et transporter, ceci avec l'accord exprès et formel de son époux Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille deux cent quarante euros (EUR 1240.-), somme que la cédante déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde. La société "NAM S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à la cédante Madame Mersija BAKIC, prédite, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société «NAM S.à r.l.», se trouve réparti de la manière suivante:

- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite, 50 parts

- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédite, 50 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associées représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elles reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet de la prédite société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. La société a pour objet.

- la promotion immobilière, l'acquisition, la cession et la location de biens immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son

objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

- l'import et l'export de marchandises de tous genres, et le commerce de tous produits alimentaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achat d'actions, parts, obligations ou à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de Belvaux à Kayl, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kayl.

L'adresse de la société est fixée à L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) de convertir le capital social actuel de CINQ CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 500.000.-) en EUROS au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en EUROS de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS virgule SOIXANTE-SEPT CENTS (EUR 12.394,67.-);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces

de CINQ EUROS virgule TRENTE-TROIS CENTS (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS virgule SOIXANTE-SEPT CENTS (EUR 12.394,67.-) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-);

c) La prédite somme de CINQ EUROS TRENTE-TROIS CENTS

(EUR 5,33) a été versée par les associés sur le compte de la société, ce que les associés constatent expressément;

d) de supprimer les CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) existantes de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.000.-) chacune et de créer CENT PARTS SOCIALES NOUVELLES (100)

de CENT VINGT QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés actuels, au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Quatrième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite,	50 parts
- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédite	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aida Dragulovcanin; Amina Dragulovcanin; Bakic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2011. Relation: EAC/2011/2321. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054435/108.

(110060821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Alu Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 148.410.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055605/9.

(110062709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Ameublement WOLF-MORITZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.

R.C.S. Luxembourg B 48.651.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Robert WOLF, indépendant, né à Luxembourg, le 10 janvier 1949, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

2. Madame Edna RUDOWSKI, employée privée, née à Tel-Aviv, (Israël), le 18 avril 1952, épouse de Monsieur Robert WOLF, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "Ameublement WOLFMORITZ" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48651, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 518 du 12 décembre 1994,

et que les statuts ont été modifiés suivant le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 232 du 1^{er} février 2006.

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide d'élargir l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le commerce d'ameublement, literie, tissus d'ameublement, meubles, cuisines, objets de décoration, articles électroménagers et articles de cadeaux.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert WOLF, Edna RUDOWSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2011. Relation GRE/2011/1360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054166/46.

(110061162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.563.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61660 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054218/10.

(110061075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Vilnius Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.936.

Extrait des résolutions des associés du 21 Septembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Michael Astarita en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011057649/18.

(110063769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

K & F Manoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.922.

L'an deux mil onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss,

Madame Angélique SION, née le 17 septembre 1986 à Arlon, demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss,

Monsieur Jean-Marie WINKIN, né le 9 juin 1952 à Lierneux (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme, ici représentée par Madame Sonia WATHELET, née le 26 septembre 1956 à Bras (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Madame Sonia WATHELET, née le 26 septembre 1956 à Bras (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Monsieur Julien WINKIN, né le 11 octobre 1985 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 51 rue du Tilleul

Lesdites parties comparantes agissant en leur qualité d'actionnaires uniques de la société anonyme de droit luxembourgeois

K & F Manoir S.A.

établie et ayant son siège social à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2011, en voie de publication,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.922,

dont le capital social s'élève à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) divisé en mille (1.000) actions de cent (EUR 100,00) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2011, les parties comparantes ont constitué une société anonyme sous la dénomination de K & F Manoir S.A., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.922.

Les dites parties comparantes se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler, qui désigne comme secrétaire Madame Sonia WATHELET, demeurant à Tintigny.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Julien WINKIN.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Constatation que les actions sont restées depuis le jour de la constitution de la société nominatives,
2. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la société et prononciation de la mise en liquidation à compter des présentes
3. Décision de nommer un liquidateur avec fixation de ses pouvoirs
4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actions sont restées depuis le jour de la constitution de la société nominatives.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société, Madame Angélique SION, née le 17 septembre 1986 à Arlon, demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui ont conférés.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: WURTH, SION, WATHELET, WINKIN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 8 avril 2011. Relation: EAC/2011/4847. Reçu: douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 avril 2011.

K. REUTER.

Référence de publication: 2011055086/85.

(110060859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054222/11.

(110061369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Spleen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.267.

EXTRAIT

En date du 18 avril 2011, le conseil d'administration coopte Monsieur Michele CANEPA, né à Gênes, Italie, le 23 novembre 1972 avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011054545/15.

(110061144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en sa qualité de mandataire spécial des actionnaires de la société KULCZYK INVESTMENTS S.A. (ci après la «Société»), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2010, numéro 1486/10 de son répertoire.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la Société est une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126.198, constituée suivant acte notarié du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 918 du 18 décembre 1998;

- Qu'une assemblée générale extraordinaire de ladite Société s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2010, dont le procès-verbal a été enregistré à Esch sur- Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010, EAC/2010/11919, non encore publié au Mémorial C;

- que le prédit acte d'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2010 a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant précisé que la version anglaise fait foi en cas de divergences;

- Que la comparante entend rectifier une erreur matérielle consistant dans l'omission de la lettre «s» dans la dénomination sociale de la Société (version anglaise) et ainsi rectifier la deuxième résolution de la version anglaise de la prédite assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2010 et remplacer l'article premier (1^{er}) des statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . There exists a public company limited by shares («société anonyme») under the name of KULCZYK INVESTMENTS S.A.”

- Que toutes les autres dispositions du prédit procès-verbal du 29 septembre 2010 sont par ailleurs maintenues.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14082. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054361/38.

(110060716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 189.209.877,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.461.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 151.461, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 February 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 685, page 32867, of 31 March 2010.

The articles of association of the Company have been amended several times and the last time on 7 March 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as scrutineer and as secretary Me Radia Doukhi, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the scrutineer, the secretary and the undersigned notary.

As it appeared from said attendance list, out of all the one hundred fourteen million three hundred seventy-one thousand two hundred seventy-six (114,371,276) shares in issue in the Company, all shares in issue were represented at the general meeting so that 100 % were represented at the meeting and the shareholders declared having had full knowledge of its agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows (all items forming one resolution):

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one Pounds Sterling (GBP 74,838,601) to one hundred eighty-nine million two hundred nine thousand eight hundred seventy-seven Pounds Sterling (GBP 189,209,877) by the issue of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one (74,838,601) new shares of the Company for a subscription price of one Pound Sterling (GBP 1) per share (the “New Shares”) for a total subscription price of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one Pounds Sterling (GBP 74,838,601) to be subscribed by Shine Luxembourg Limited S.à r.l. (a limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg and registered with the Trade and Companies register under RCS B151.463 and paid up by conversion of seventy million two hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (70,231,671) zero coupon convertible bonds (the “ZCCBs”);

- Subscription of the New Shares by Shine Luxembourg Limited S.à r.l.;

- Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

After deliberation the meeting unanimously passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company and to issue shares as set forth below.

It is resolved to accept and approve the subscription by Shine Luxembourg Limited S.à r.l. (a limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg having its register office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg and registered with the Trade and Companies register under RCS B151.463 through the conversion of seventy million two hundred thirty-one thousand six hundred seventy-one (70,231,671) zero coupon convertible bonds ("ZCCBs") of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) into seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one (74,838,601) shares in the Company (the "New Shares") for a total subscription and issue price of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one Pounds Sterling (GBP 74,838,601) and it is resolved to issue seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one (74,838,601) shares.

The meeting acknowledged and approved the valuation of the ZCCBs of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one Pounds Sterling (GBP 74,838,601) being equal to the total subscription price of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one Pounds Sterling (GBP 74,838,601) for the shares to be issued pursuant to this extraordinary general meeting.

The meeting acknowledged and approved that the conversion of the ZCCBs constitutes full payment of the subscription price.

As a result it is resolved to increase the issued share capital by seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one Pounds Sterling (GBP 74,838,601) to one hundred eighty-nine million two hundred nine thousand eight hundred seventy-seven Pounds Sterling (GBP 189,209,877) by the issue of seventy-four million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and one (74,838,601) shares.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

It is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred eighty-nine million two hundred nine thousand eight hundred seventy-seven Pounds Sterling (GBP 189,209,877) represented by one hundred eighty-nine million two hundred nine thousand eight hundred seventy-seven (189,209,877) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each".

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.461, constituée le 17 février 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 31 mars 2010, numéro 685, page 32867.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 7 mars 2011, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme scrutateur et secrétaire Me Radia Doukhi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le scrutateur et secrétaire et le notaire soussigné.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cent quatorze millions trois cent soixante et onze mille deux cent soixante-seize (114.371.276) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que 100% étaient représentés à l'assemblée et les associés ont déclaré avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous les points formant une résolution):

- Augmentation du capital social de la Société émis d'un montant de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une Livres Sterling (GBP 74.838.601) à cent quatre-vingt-neuf millions deux cent neuf mille huit cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 189.209.877) par l'émission de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une (74.838.601) nouvelles parts sociales de la Société pour un prix de souscription d'une Livre Sterling (GBP 1) par part sociale (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une Livres Sterling (GBP 74.838.601), à être souscrites par Shine Luxembourg Limited S.à r.l. (une société à responsabilité limitée) constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 151.463 et libérés par conversion de soixante-dix millions deux cent trente et un mille six cent soixante et onze (70.231.671) obligations convertibles (les «ZCCBs»);

- Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Shine Luxembourg Limited S.à r.l.;

- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

Après délibération, l'assemblée a pris la décision suivante à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des parts sociales tel que décrit ci-dessous.

Il est décidé d'accepter et d'approuver la souscription par Shine Luxembourg Limited S.à r.l. (une société à responsabilité limitée) constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 151.463 par la conversion de soixante-dix millions deux cent trente et un mille six cent soixante et onze (70.231.671) ZCCBs d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) en soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une (74.838.601) parts sociales émises dans la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription et d'émission de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une Livres Sterling (GBP 74.838.601) et il est décidé d'émettre soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une (74.838.601) parts sociales.

L'assemblée a reconnu et approuvé l'évaluation des ZCCBs à soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une Livres Sterling (GBP 74.838.601) étant égal au prix total de souscription de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une Livres Sterling (GBP 74.838.601) pour les parts sociales à émettre conformément à cette assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée a reconnu et approuvé que la conversion des ZCCBs constitue le paiement intégral du prix de souscription.

Il est décidé par conséquent d'augmenter le capital social émis d'un montant de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une Livres Sterling (GBP 74.838.601) à cent quatre-vingt-neuf millions deux cent neuf mille huit cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 189.209.877) par l'émission de soixante-quatorze millions huit cent trente-huit mille six cent une (74.838.601) parts sociales.

Preuve de la conversion et par conséquent du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-neuf millions deux cent neuf mille huit cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 189.209.877) représenté par cent quatre-vingt-neuf millions deux cent neuf mille huit cent soixante-dix-sept (189.209.877) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WINANDY, R. DOUKHI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 avril 2011. Relation: ECH/2011/641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052463/142.

(110058756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 921.600,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.774.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mars 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de Mr. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 30 mars 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Robert Quinn résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 mai 1977 à Stockton on Tees, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Robert Quinn;
- Monsieur Andreas Demmel;
- Monsieur Michael Green.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011062519/20.

(110069539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Bulla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61676 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054233/10.

(110061014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011054236/14.

(110061053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Euro Quality System International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 127, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.841.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011054281/11.

(110060877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Finman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.080.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Antonio VENTURA
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011057895/19.

(110065077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.857.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P., a limited partnership established under the laws of the United Kingdom, registered with the Register of England and Wales under the number LP 12374 and having its registered office at 1st Floor, Plantation Place South, 60 Greater Tower Street, London UK1, (hereinafter referred to as the "Shareholder 1") represented by its general partner IRE Asia Fund II, Ltd.;

2. Invesco Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., a limited partnership established under the laws of the United States of America, registered with the Register of the State of Delaware under the number 4397597 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA (hereinafter referred to as the "Shareholder 2"), represented by its general partner IRE Asia Fund II, Ltd.;

3. Invesco Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P., an exempted limited partnership established under the Exempted Limited Partnership Law of the Cayman Islands, registered with the Register of limited partnerships of the Cayman Islands under the number 26363 and having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands (hereinafter referred to as the "Shareholder 3"), represented by its general partner IRE Asia Fund II, Ltd.;

4. Invesco Asia Real Estate Fund I, L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of limited partnerships of the Cayman Islands under the number 26363 and having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands (hereinafter referred to as the "Shareholder 4"), represented by its general partner IRE Asia Fund I, L.P.;

collectively referred to as the "Shareholders",

duly represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

by virtue of proxies dated April 1st, 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Invesco Asian Real Estate Partners II. L.P., Invesco Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., Invesco Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P. and Invesco Asia Real Estate Fund I, L.P. are the Shareholders of Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158857, incorporated by a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on February 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. (i) Conversion of the currency of the corporate capital of the Company from Euro into US Dollars, (ii) setting of the new value per share at one US Dollar (USD 1.-), and (iii) determination of the number of shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) in exchange and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-), with effect as from the date of incorporation of the Company;

2. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company; and

3. Any other business.

First resolution

The Shareholders resolved to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro to US Dollar with effect as from the date of incorporation of the Company at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on the 4th day of February 2011, i.e. EUR 1 = USD 1,3631.

The Shareholders resolved to set the new value per share at one US Dollar (USD 1.-) with effect as from the date of incorporation of the Company, i.e. the 4th day of February 2011.

The Shareholders resolved on the number of shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) in exchange and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) amounting to seventeen thousand thirty-eight (17,038) shares, with effect as from the 4th day of February 2011.

As a result, the Shareholders resolved to record that the shareholding in the Company is as follows:

- Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P., the Shareholder 1 owns seven thousand two hundred twenty-four (7,224) shares in the corporate capital of the Company having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

- Invesco Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., the Shareholder 2 owns five thousand four hundred and fifty-two (5,452) shares in the corporate capital of the Company having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

- Invesco Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P., the Shareholder 3 owns nine hundred fifty-four (954) shares in the corporate capital of the Company having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

- Invesco Asia Real Estate Fund I, L.P., the Shareholder 4 owns three thousand four hundred and seven (3,407) shares in the corporate capital of the Company having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The Shareholders own together one share in the same proportion than the one described above.

In accordance with the article 38 of the updated law of 10th August 1915 on commercial companies, Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P. is designated as the owner of this share vis-à-vis the Company, for the exercise of the rights attached to this share.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders decided to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5. “The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand thirty-eight US Dollar (USD 17,038.-) divided into seventeen thousand thirty-eight (17,038) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P., un limited partnership établi sous les lois du Royaume Uni, enregistré auprès du Registre d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 12374 et ayant son siège social au 1st Floor, Plantation Place South, 60 Greater Tower Street, London UK1, (ci-après désigné l'"Associé 1") représenté par son general partner IRE Asia Fund II, Ltd.;

2. Invesco Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., un limited partnership établi sous les lois des Etats Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4397597 et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA (ci-après désigné l'"Associé 2"), représenté par son general partner IRE Asia Fund II, Ltd.;

3. Invesco Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Exempted Limited Partnership des Iles Cayman, enregistré auprès du Registre des limited partnerships des Iles Cayman sous le numéro 26363 et ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Cayman (ci-après désigné l'"Associé 3"), représenté par son general partner IRE AsiaFund II, Ltd.;

4. Invesco Asia Real Estate Fund I, L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Exempted Limited Partnership des Iles Cayman, enregistré auprès du Registre des limited partnerships des Iles Cayman sous le numéro 26363 et ayant son siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Iles Cayman (ci-après désigné l'"Associé 4"), représenté par son general partner IRE Asia Fund I, L.P.;

Collectivement désignés les "Associés",

dûment représentés par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu de procurations datées du 1^{er} avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter qu'Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P., Invesco Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., InvescoAsian Real Estate Partners II (Cayman), L.P. et Invesco Asia Real Estate Fund I, L.P. sont les Associés de Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158857, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain, (ii) création d'une nouvelle valeur nominale par part sociale à un dollar américain (USD 1.-) et (iii) détermination du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) en échange et remplacement des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1.-) avec effet rétroactif au jour de la constitution de la Société;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain avec effet à la date de constitution de la Société basé sur le taux de change de la Banque Centrale Européenne au 4 février 2011, i.e. EUR 1= USD 1,3631.

Les Associés ont décidé la création d'une nouvelle valeur nominale par part sociale à un dollar américain (USD 1.-) avec effet au 4 février 2011.

Les Associés ont décidé du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) en échange et remplacement des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) s'élevant au nombre de dix-sept mille trente-huit (17,038) parts sociales avec effet au 4 février 2011.

En conséquence, les Associés ont décidé d'enregistrer la participation dans la Société comme suit:

- Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P., l'Associé 1 détient sept mille deux cents vingt-quatre (7,224) parts sociales dans le capital de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.
- Invesco Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., l'Associé 2 détient cinq mille quatre cents cinquante deux (5,452) parts sociales dans le capital de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.
- Invesco Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P., l'Associé 3 détient neuf cents cinquante quatre (954) parts sociales dans le capital de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.
- Invesco Asia Real Estate Fund I, L.P., l'Associé 4 détient trois mille quatre cents sept (3,407) parts sociales dans le capital de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les Associés détiennent ensemble une part sociale dans les mêmes proportions que celles décrites ci-dessus.

Conformément à l'article 38 de la loi mise à jour du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Invesco Asian Real Estate Partners II, L.P. est désigné propriétaire de la part sociale vis-à-vis de la Société pour l'exercice des droits attachés à cette part.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. «Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf siebzehntausendachtunddreißig (USD 17.038,-) US Dollar, aufgeteilt auf siebzehntausendachtunddreißig (17.038) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem (USD 1,-) US Dollar. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07n avril 2011 LAC/2011/16352. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053048/178.

(110059491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Bird Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 41.676.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 3 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- BIRD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme
Alain NORTH
Le liquidateur

Référence de publication: 2011057665/18.

(110064468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Eikos International Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.481.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

EIKOS INTERNATIONAL LIMITED, la société à responsabilité limitée ayant son siège social à TN23 1BB Ashford Kent, Epps Building, Bridge Road Royaume Uni, inscrite auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro 03673851, ici représentée par sa gérante Madame Virginie URCUN, administratrice de sociétés, née à Lesneven (France), le 10 mars 1972, demeurant à TN23 5JE Ashford (Kent), 24, Swaffer Way (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), elle-même ici représentée par Monsieur Olivier Emmanuel BIC, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations:

- La succursale de Luxembourg "Eikos International Luxembourg", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 151.481, est dissoute avec effet rétroactif au 31 mars 2011.

- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent acte afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en vue de clôturer la succursale et d'exécuter et de signer tous actes et documents qu'il pourra considérer comme nécessaires ou recommandés en rapport avec la clôture de la succursale.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Olivier Emmanuel BIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2011. Relation GRE/2011/1421. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054284/37.

(110060882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

IC S.A., Industrie de la Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.999.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 novembre 2010.

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Administrateur unique:

M. Mirko LEO, employé privé, demeurant à 11 Strada Statale, I-20063 Cemusco sul Naviglio (Italie);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque Domiciliataire
Luca CHECCHINATO / Signature

Référence de publication: 2011057938/17.

(110065067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 108.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of March.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on October 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 21, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen million Korean Won (KRW 19,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) to an amount of one hundred and eight million Korean Won (KRW 108,000,000) by the issuance of nineteen (19) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of six hundred and fifty-three thousand six hundred Korean Won (KRW 653,600.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million Korean Won (KRW 19,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) to an amount of one hundred and eight million Korean Won (KRW 108,000,000) by the issuance of nineteen (19) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for nineteen (19) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to seventeen thousand two hundred and seventy United States Dollars and sixty-nine cents (USD 17,270.69), being the equivalent of nineteen million six hundred and fifty-three thousand six hundred

Korean Won (KRW 19,653,600.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,138 of which nineteen million Korean Won (KRW 19,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and six hundred and fifty-three thousand six hundred Korean Won (KRW 653,600.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seventeen thousand two hundred and seventy United States Dollars and sixty-nine cents (USD 17,270.69), being the equivalent of equivalent of nineteen million six hundred and fifty-three thousand six hundred Korean Won (KRW 19,653,600) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and eight million Korean Won (KRW 108,000,000) represented by one hundred and eight (108) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 octobre 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions de Won coréens (KRW 19.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000,-) à un montant de cent huit millions de Won coréens (KRW 108.000.000,-), par l'émission de dix-neuf (19) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de six cent cinquante-trois mille six cents Won coréens (KRW 653.600,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
 5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.
- III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions de Won coréens (KRW 19.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000) à un montant de cent huit millions de Won coréens (KRW 108.000.000,-), par l'émission de dix-neuf (19) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire dix-neuf (19) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à dix-sept mille deux cent soixante-dix dollars américains et soixante-neuf cents (USD 17.270,69) équivalant à dix-neuf millions six cent cinquante-trois mille six cents Won coréens (KRW 19.653.600,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.138 dont dix-neuf millions de Won coréens (KRW 19.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent cinquante-trois mille six cents Won coréens (KRW 653.600,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de dix-sept mille deux cent soixante-dix dollars américains et soixante-neuf cents (USD 17.270,69) équivalant à dix-neuf millions six cent cinquante-trois mille six cents Won coréens (KRW 19.653.600,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent huit millions de Won coréens (KRW 108.000.000,-) représenté par cent huit (108) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14668. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052476/146.

(110058515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Nokira S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.847.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 janvier 2011 tenue au siège social à 10h

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- L'assemblée décide de transférer l'adresse sociale de la société à 278, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011055500/16.

(110061753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Yelloxon S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.169.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Maryvonne LANDANGER, épouse GUIBERT, née à Chaumont (France), le 18 juin 1961, demeurant à 26, Norman Avenue, Abingdon OX14 2HJ, Royaume-Uni.

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), et de la loi du 11 mai 2007 sur la «société de gestion de patrimoine familial» (ci-après la «Loi SPF») ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens le plus large autorisé par la loi SPF.

A cette fin, la Société pourra réaliser toute transaction se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ces participations, sous réserve que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de ces entreprises au sens de la loi SPF.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création et au développement de toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets au sens le plus large autorisé par la Loi SPF.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière ou personnelle, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à leur objet ou qui favorisent leur développement ou leur continuation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «YELLOXON S.à r.l. SPF».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature d'un gérant A et d'un gérant B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi ainsi qu'à la Loi SPF.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille (2.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
Madame Maryvonne LANDANGER, épouse GUIBERT, prénommée	2.000	EUR 200.000,-
Total:	2.000	EUR 200.000,-

Le montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Madame Maryvonne LANDANGER, épouse GUIBERT, née à Chaumont (France), le 18 juin 1961, demeurant à 26, Norman Avenue Abingdon OX14 2HJ, Royaume-Uni,
- Monsieur Pierre GUIBERT, né à Saint Etienne de Tinée (France), le 16 octobre 1954, demeurant à 26, Norman Avenue, Abingdon OX14 2HJ, Royaume-Uni.

Gérants B:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Massimo GILOTTI, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15457. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011051802/161.

(110057721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.598.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

K.P. Global Holdings C.V., a partnership (commanditaire vennootschap), incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Netherlands Antilles, here duly represented by Mr Raymond THILL. "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February 24, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- That the company "Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.598, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 24th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 816 of April 16th, 2009.

- That the share capital of the Company is fixed at thirty thousand euro (EUR 30,000.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of three hundred euro each (EUR 300.-) each, all subscribed and fully paid-up.

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's Managers.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

K.P. Global Holdings C.V., une société commanditaire (commanditaire vennootschap), constituée et régie par les lois des Pays Bas, dont le siège social se situe à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Antilles néerlandaises, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée «Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.», avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 145.598, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 816 du 16 avril 2009.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (30.000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300.-) chacune, entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 avril 2011. LAC/2011/16358. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053086/90.

(110059471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

PM-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 34, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 129.280.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 3 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- PM-LUX S. à r.l., avec siège social à L-8436 Steinfort, 34, rue de Kleinbettingen, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2011057749/18.

(110064460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Bizvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 152.827.

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BIZVALUE S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 152827, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1020 du 15 mai 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 du 15 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'action (1) d'une valeur nominale de trente et un mille (31.000,-) euros, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Michaël ZIANVENI;

2. Décharge à accorder à l'administrateur sortant;

3. Nomination d'un nouvel administrateur et affectation à la catégorie A;

4. Modification de l'objet social aux fins de détenir des participations dans un fond d'investissement spécialisé sous la dénomination de BIZVALUE SICAV – SIF (le "Fond") et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de ce Fond;

5. Modification afférente de l'article 2 des statuts;

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Michaël ZIANVENI.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à l'administrateur sortant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Gérard SALUCCI, né le 17 décembre 1968 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié au 144, rue de la Gare, L-4460 Belvaux et affectation de ce nouvel administrateur à la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social aux fins de détenir des participations dans un fond d'investissement spécialisé sous la dénomination de BIZVALUE SICAV – SIF (le "Fond") et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de ce Fond.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, l'acquisition et la détention des participations dans un fond d'investissement spécialisé, sous forme de société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois qui sera constituée sous la dénomination de BIZVALUE SICAV – SIF (le "Fond"), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de ce Fond."

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 avril 2011. LAC/2011/17231. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054638/69.

(110061554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

ERI SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg E 1.434.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Robert WOLF, indépendant, né à Luxembourg, le 10 janvier 1949, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.et

2. Madame Edna RUDOWSKI, employée privée, née à Tel-Aviv, (Israël), le 18 avril 1952, épouse de Monsieur Robert Wolf, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "ERI S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1434, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 24 octobre 2001,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'élargir l'objet et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques."

Deuxième résolution

Les associés constatent que le capital social de la société a été converti de 100.000 LUF (cent mille francs luxembourgeois) en 2.478,93 EUR (deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros) et décident d'augmenter le capital social à 2.500,-

EUR (deux mille cinq cents euros) par un versement en caisse de 21,07 EUR (vingt et un euros et sept cents) en conséquence de fixer la valeur nominale à 25.- EUR (vingt-cinq euros) et d'adapter subséquemment le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de 2.500,- EUR (deux mille cinq cents euros), divisé en 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert WOLF, Edna RUDOWSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2011. Relation GRE/2011/1361. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054289/47.

(110061183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 12-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 52.391.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Computacenter PSF S.A.", a joint stock company ("société anonyme"), having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 52.391 (the "Company"); and

The meeting is presided by Catherine Desso, "avocat à la cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appointed as secretary Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Michèle Lutgen, private employee, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the powers of attorney and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the corporate capital by an amount of 490.000.- EUR so as to raise it from its amount of 868.919,42 EUR (eight hundred sixty eight thousand nine hundred nineteen Euro and forty two cents) to 1.358.919,42 EUR (one million three hundred fifty eight thousand nine hundred nineteen Euro and forty two cents), without issue of new shares -Subscription and payment.

2) Amendment of article 5, §1 of the Articles of Association in order to reflect the above resolutions.

3) Transfer of the registered office as of April 1st, 2011, from Howald to 13-15, Parc d'activités L-8308 CAPELLEN.

4) Amendment of article 2, §1 of the Articles of Association in order to reflect the above resolutions.

After having approved the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of 490.000.- EUR (four hundred ninety thousand Euro) so as to raise it from its amount of 868.919,42 EUR (eight hundred and sixty eight thousand nine hundred and nineteen Euro and forty two cents) to 1.358.919,42 EUR (one million three hundred and fifty eight thousand nine hundred and nineteen Euro and forty two cents), without issue of new shares.

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, “avocat à la cour”, prenamed, by virtue of proxies, declared to subscribe to the entire increase of the share capital and to pay in the amount of 490.000.- EUR (four hundred ninety thousand Euro) by payment in cash, in proportion to their existing shareholding.

The reality of the payment has been evidenced by a certificate from ING Luxembourg S.A., which was provided to the undersigned notary, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 490.000.EUR (four hundred ninety thousand Euro), and the undersigned notary expressly bears witness to it.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolved to amend article 5, §1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“The subscribed capital is fixed at 1,358,919.42 Euro (one million three hundred and fifty eight thousand nine hundred and nineteen Euro and forty two cents) divided into 10.000 (ten thousand) shares, without a par value.”

Third resolution:

The meeting decides to transfer the registered office from 45, rue des Scillas, L-2529 Howald to 12-15, Parc d'Activités in L-8308 Capellen.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolved to amend article 2, §1 of the Article of Incorporation to read as follows:

“The registered office is fixed in Capellen.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company estimated at approximately at two thousand three hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Computacenter PSF S.A.», avec siège social 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 52.391 («Société»),

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 10,000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 490.000 EUR (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euro) pour le porter de son montant de 868.919,42 EUR (huit cent soixante huit mille neuf cent dix-neuf Euro et quarante

deux cents) au montant de 1.358.919,42 EUR (un million trois cent cinquante huit mille neuf cent dix-neuf Euro et quarante deux cents), sans émission de nouvelles actions - Souscription-Libération.

2. Modification subséquente de l'article 5, §1 des statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.
3. Transfert du siège social de Howald à 13-15, Parc d'Activités, L-8308 Capellen à partir du 1^{er} avril 2011.
4. Modification subséquente de l'article 2, §1 des statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 490.000,00 EUR (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euro) pour le porter de son montant de 868.919,42 EUR (huit cent soixante huit mille neuf cent dix-neuf Euro et quarante deux cents) au montant de 1.358.919,42 EUR (un million trois cent cinquante huit mille neuf cent dix-neuf Euro et quarante deux cents), sans émission de nouvelles actions.

Intervention - Souscription - Paiement

Les actionnaires existants, ici représentés par Maître Catherine Dessoï, pré qualifiée, en vertu de procurations, ont déclaré souscrire à l'entière augmentation du capital et à la libérer à concurrence de 490.000,00 EUR (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euro) par un paiement en espèces, en proportion des actions qu'ils détiennent actuellement.

La réalité du paiement a été prouvée à suffisance par la production au notaire soussigné, d'un certificat émanant de la banque ING Luxembourg S.A. de sorte que la société a, dès à présent, à sa libre disposition la somme de 490.000,00 EUR (quatre cent quatre-vingt-dix mille Euro), ce que le notaire atteste expressément.

Deuxième résolution:

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, §1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à 1.358.919,42 EUR (un million trois cent cinquante huit mille neuf cent dix-neuf Euro et quarante deux cents), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2529 Howald, 45, rue des Scillas à 13-15, Parc d'Activités, L-8308 Capellen à partir du 1^{er} avril 2011.

Quatrième résolution:

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2, §1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille trois cents Euro.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, M. LUTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15357. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011052246/134.

(110059230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 559.156,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Chesapeake Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 142.874, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 21, 2008, number 2812 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 17, 2010, number 1265.

The Meeting was opened with Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, Who appointed as secretary Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to enact:

I. that the agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 378 (three hundred and seventy-eight Euro) so as to bring the current share capital of the Company from EUR 558,778 (five hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-eight Euro) to EUR 559,156 (five hundred and fifty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro), by way of the creation and the issue of three hundred and seventy-eight (378) C ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, in consideration for a payment in cash;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 2. above;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above; and

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

II. that (i) fifty-three thousand nine hundred and fifty-eight (53,958) A Ordinary Shares, (ii) four hundred and ninety-eight thousand one hundred and two (498,102) B Ordinary Shares and (iii) six thousand seven hundred and eighteen (6,718) C Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, being EUR 558,778 (five hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-eight Euro), were represented at the Meeting;

III. that the proxies of the shareholders represented and the number of shares they held were shown on an attendance list, signed by the representative(s) of the shareholders represented and by the bureau of the Meeting, which would remain attached to the present minutes; and

IV. that the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda.

Then, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 378 (three hundred and seventy-eight Euro) so as to bring the current share capital of the Company from EUR 558,778 (five hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-eight Euro) to EUR 559,156 (five hundred and fifty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro), by way of the creation and the issue of three hundred and seventy-eight (378) C ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

Third resolution

The Meeting approved and accepted the subscription and payment of the new C Ordinary Shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1) Philippe Ferrand, born in Epinal, France, on December 19, 1964, having his address at 3 chemin de la Croix Ronde 16440 Mouthiers Sur Boeme, France, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares subscribing to one hundred and twenty-six (126) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 126 (one hundred and twenty-six Euro);

2) James Douglas Potter, born in Perth, Scotland, on January 6, 1960, having his address at 1 Culteuchar Bank, Ardargie, Perthshire, PH2 9QR, Scotland, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares subscribing to eighty-four (84) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 84 (eighty-four Euro);

3) Dermot Gates, born in Coalisland, Co Tyrone, Northern Ireland, on August 26, 1952, having his address at 3 Lakeside Avenue, Enniskillen, BT74 6LA, Northern Ireland, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares subscribing to eighty-four (84) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 84 (eighty-four Euro);

4) Keeley Boswell, born in Derby, United Kingdom, on September 25, 1972, having her address at 3 Kirkstone Avenue, Heanor, Derbyshire, DE75 7UJ, United Kingdom, represented by Annick Braquet, by virtue of a proxy given under private seal, declares subscribing to forty-two (42) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 42 (forty-two Euro); and

5) Machiko Kudo, born in Tokyo, Japan, on November 17, 1970, having her address at 76 St Peter's Street, London, N1 8JS, United Kingdom, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares subscribing to forty-two (42) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 42 (forty-two Euro).

The aggregate amount of EUR 378 (three hundred seventy-eight Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary.

As a result of the above resolution, the Meeting acknowledged and resolved to agree that the new subscribers listed under items 1) to 5) above were entitled to take part in the vote in relation to items 4 and 5 of the agenda.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles, which should henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at five hundred and fifty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro (EUR 559,156), represented by (i) fifty-three thousand nine hundred and fifty-eight (53,958) A ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the A Ordinary Shares), (ii) four hundred and ninety-eight thousand one hundred and two (498,102) B ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the B Ordinary Shares) and (iii) seven thousand and ninety-six (7,096) C ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the C Ordinary Shares) (individually and irrespective of class, a Share and together, irrespective of class, the Shares).

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,300.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Chesapeake Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53,

avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.874, constituée suivant un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 novembre 2008, numéro 2812 (la Société). Les statuts de la Société (la Société) ont été modifiés pour la dernière fois, le 18 mai 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 juin 2010, N° 1265.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg,

Qui a nommé comme secrétaire Solange Wolter, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de EUR 378 (trois cent soixante-dix-huit euros) afin de porter le capital social actuel de EUR 558.778 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros) à EUR 559.156 (cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros), par la création et l'émission de trois cent soixante-dix-huit (378) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale de EUR 1.00 (un Euro) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus;et

5. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

II. que (i) cinquante-trois mille neuf cent cinquante-huit (53.958) Parts Sociales Ordinaires A et (ii) quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent deux (498.102) Parts Sociales Ordinaires B et (iii) six mille sept cent dix-huit (6.718) Parts Sociales Ordinaires C ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société d'un montant de EUR 558.778 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros) étaient représentées à l'Assemblée;

III. que les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détenaient étaient indiqués sur une liste de présence, signée par le(s) mandataire(s) des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée, qui restera annexée au présent procès-verbal; et

IV. que l'Assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ainsi, l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 378 (trois cent soixante-dix-huit euros) afin de porter le capital social actuel de EUR 558.778 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros) à EUR 559.156 (cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros), par la création et l'émission de trois cent soixante-dix-huit (378) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération des nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de la Société comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1) Philippe Ferrand, né à Epinal, France, le 19 décembre 1964, domicilié à 3, chemin de la Croix Ronde, 16440 Mouthiers Sur Boeme, France, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cent vingt-six (126) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 126 (cent vingt-six euros);

2) James Douglas Potter, né à Perth, Ecosse, le 6 janvier 1960, domicilié à 1 Culteuchar Bank, Ardrargie, Perthshire, PH2 9QR, Ecosse, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare souscrire à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 84 (quatre-vingt-quatre euros);

3) Dermot Gates, né à Coalisland, Co Tyrone, Irlande du Nord, le 26 août 1952, domicilié au 3 Lakeside Avenue, Enniskillen, BT74 6LA, Irlande du Nord, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 84 (quatre-vingt-quatre euros);

4) Keeley Boswell, née à Derby, Royaume-Uni, le 25 septembre 1972, domiciliée au 3 Kirkstone Avenue, Heanor, Derbyshire, DE75 7UJ, Royaume-Uni, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quarante-deux (42) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un Euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 42 (quarante-deux euros); et

5) Machiko Kudo, née à Tokyo, Japon, le 17 novembre 1970, domiciliée au 76 St Peter's Street, London, N1 8JS, Royaume-Uni, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quarante-deux (42) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un Euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 42 (quarante-deux euros).

Le montant total de EUR 378 (trois cent soixante-dix-huit euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée a pris acte et a décidé d'accepter que les nouveaux souscripteurs mentionnés aux points 1) à 5) ci-dessus étaient autorisés à prendre part au vote concernant les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros (EUR 559.156) représenté par (i) cinquante-trois mille neuf cent cinquante-huit (53.958) parts sociales ordinaires A d'un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A), (ii) quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent deux (498.102) parts sociales ordinaires B d'un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B) et (iii) sept mille quatre-vingt-seize (7.096) parts sociales ordinaires C d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires C) (individuellement et indépendamment de la classe, une Part Sociale et ensemble, indépendamment de la classe, les Parts Sociales).

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1.300.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16802. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054238/213.

(110061340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Larti (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Larti Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.797.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LARTI HOLDING S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96797, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1288 en date du 4 décembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). La société prend la dénomination de LARTI (SPF) S.A.

(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16707. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053097/65.

(110059250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Falla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054300/11.

(110060664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Gothenburg VG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.199.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61675 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054317/10.

(110061097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Nexus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 9 mai 2011

1. La cooptation de M. Xavier SOULARD décidée par les administrateurs restants en date du 3 février 2011 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 9.5.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NEXUS INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011062958/22.

(110070817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Green Leopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.189.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054329/10.

(110061220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 171.549,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011054347/11.

(110060836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

T.I.L. Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.282.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 3 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- T.I.L. SERVICES S.A., dont le siège social à L-8077 Bertrange, 83, route de Luxembourg, a été dénoncé en date du 28 janvier 2002.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2011057763/18.

(110064463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

ProLogis Netherlands XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.315.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 70.892,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 29 March 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis Netherlands XI S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 2 April 1999,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 475 of 22 June 1999 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time by notarial deed on 3 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1072 on 27 November 2001.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken has requested the undersigned notary to document the sole following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty thousand euros (EUR 1,280,000.-), in order to bring it from its current amount of one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000.-) down to twenty thousand euros (EUR 20,000.-) by cancellation of one thousand two hundred eighty (1,280) shares having a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by twenty (20) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.892,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011,

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis Netherlands XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 2 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 22 juin 1999 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du 3 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 27 novembre 2001.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quatre vingt mille euros (1.280.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de un million trois cent mille euros (1.300.000,-

EUR) à un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) par l'annulation de mille deux cent quatre vingt (1.280) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après que les créances de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15383. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011054457/101.

(110060791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.265.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054354/11.

(110060654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Bertrange, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011054358/14.

(110061199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Kumba International Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 45.055.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054363/10.

(110061274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Emergent Pro Alia Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 136.711.

EXTRAIT

L'associé unique de la société a décidé, en date du 16 décembre 2010, d'accepter la démission de Monsieur Robert Mac Lellan en tant que gérant de la société et président du conseil de gérance, avec effet au 22 septembre 2010.

L'associé unique de la société a décidé de supprimer les fonctions de président/vice président du conseil de gérance. En conséquence, le mandat de Madame Susan Payne est requalifié en mandat de gérance.

Le conseil de gérance est composé des gérants suivants nommés pour une durée indéterminée:

- Susan Payne, gérant
- David Murrin, gérant; et
- Stéphane Charlier, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Emergent Pro Alia Management S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011058230/19.

(110066114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**M-Square Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Maja S.A. SPF).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 82.901.

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de patrimoine familial «MAJA S.A. SPF», R.C.S. Luxembourg numéro B 82.901, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 28 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 6 de 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les

mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de la dénomination sociale et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société existe sous la dénomination de M-Square Finance S.A. SPF»

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en M-Square Finance S.A. SPF et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société existe sous la dénomination de «M-Square Finance S.A. SPF» .

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16795. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053116/58.

(110059469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Lux Capital Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.333.936,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054377/11.

(110060660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054434/11.

(110061286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Obermark, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.151,50.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054443/11.

(110060875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Kenai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.615.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 mars 2011

1) Mme Audrey THONUS a démissionné de son mandat de gérante.

2) M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant.

3) M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4) Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

5) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KENAI INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011061541/21.

(110069026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Alkor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.172.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Alkor Investment SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 19, rue Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.157172 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which has been published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, number 180, dated 28 January 2011 on page

8596. The articles of association have been amended by a deed enacted by the undersigned notary on 21 December 2010 which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr. Christian Klar, bank employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau. The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that (any terms not otherwise defined in the agenda shall have the meanings ascribed to them in the resolutions):

For the purposes of the resolutions 1 to 4, the A Shareholder and the B Shareholder are collectively referred to as the Shareholders.

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 47 (forty seven) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1,000, divided into 31 (thirty-one) Class A shares and 16 (sixteen) Class B shares (representing the entire share capital of the Company are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 16,000 (sixteen thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 47,000 (forty seven thousand Euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) by the cancellation of 16 (sixteen) B shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each and repayment of an amount of EUR 16,000 (sixteen thousand Euros) to the B Shareholder with effective repayment at the date falling 31 days after the publication of these resolutions in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

(3) Decision to amend and restate Article 6.2 as follows:

" 6.2. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty one (31) Class A Shares and with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%)."

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder consider itself as duly convened and declares to have full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 16,000 (sixteen thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 47,000 (forty seven thousand Euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) by the cancellation of 16 (sixteen) B shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand) each and (ii) the repayment of EUR 16,000 (sixteen thousand Euro) to the B Shareholder (the Repayment).

The Meeting further resolves that the Repayment shall be effected on the date falling 31 days after the publication of these resolutions in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Payment Date) or, if the Payment Date is a day when banks are not open for business in Luxembourg, the following day when banks are open for business in Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve to restate Article 6.2 in its entirety which shall henceforth read as follows:

" 6.2. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty one (31) Class A Shares and with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the cancellation of the B Shares and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Nachfolgend die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und elf, am siebten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum-Luxemburg.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft Alkor Investment SA, (die Gesellschaft), eine luxemburgische Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz 19, rue de Bitbourg, L 1273 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 157172, gegründet am 22 November 2010, gemäß Urkunde erstellt durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), Nummer 180 vom 28. Januar 2011 auf Seite 8596, abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar erstellt am 21. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt.

Die außerordentliche Generalversammlung tritt zusammen unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Beamter, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt Frau Solange Wolter-Schieres, Beamtin, mit Berufsanschrift in Luxemburg zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt Herrn Christian Klar, Bankangestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler formen das Büro.

Die in der Generalversammlung vertretenen Aktionäre und die jeweilige Anzahl der von gehaltenen Aktien gehen aus der Präsenzliste hervor, unterzeichnet durch die Aktionäre und/oder den von den Aktionären durch eine Vollmacht Bevollmächtigten und den Mitgliedern des Büros. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nach Paraphierung „ne varietur“ durch die Bevollmächtigten der Aktionäre und durch das Büro, verbleiben als Anhang bei der vorliegenden Urkunde.

Das Büro ist demnach konstituiert, der Vorsitzende bittet den Notar zu beurkunden, dass (und alle Begriffe nicht anderweitig definiert in der Agenda haben die ihnen in den Beschlüssen zugewiesene Bedeutung):

Für Zwecke der Beschlüsse 1-4 werden der A-Aktionär und der B-Aktionär gemeinsam als die Aktionäre bezeichnet.

I. aus der Anwesenheitsliste erstellt und unterschrieben durch die Mitglieder des Büros geht hervor, dass alle 47 Aktien mit einem Nominalwert von EUR 1,000 jede, eingeteilt in 31 (einunddreißig) Klasse A Aktien und 16 (sechzehn) Klasse B Aktien, in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind, in Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen

II. dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

(1) Verzicht auf die Einladungsformalitäten;

(2) Beschluss des Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 16,000 (sechzehntausend Euro) zu reduzieren und das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von aktuell EUR 47,000 (siebenundvierzigtausend Euro) auf EUR 31,000 (einunddreißigtausend Euro) zu verringern durch Löschung der 16 B Aktien (sechzehn) mit einem Nominalwert von EUR 1,000 (eintausend Euro) jede und Rückzahlung von EUR 16,000 (sechzehntausend Euro) an den B Aktionär mit effektiver Zahlung 31 Tage nach der Veröffentlichung dieser Beschlüsse im Amtsblatt C.

(3) Beschluss Artikel 6.2 der Satzung zu ergänzen und wie folgt wiederzugeben:

“ **6.2.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft ist auf einunddreißigtausend Euro (€31,000) festgesetzt, geteilt in einunddreißig (31) Klasse A Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (€1,000) jede voll eingezahlt (100%).“

(4) Abänderung des Aktienregisters, um die obigen Änderungen wiederzugeben.

III. Sodann traf die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft anwesend, verzichtet auf die Einladungsformalitäten, die Aktionäre betrachten sich als wirksam geladen und erklären perfekte Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben welche ihnen vorher kommuniziert wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt (i) das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 16,000 (sechzehntausend Euro) zu reduzieren und das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von aktuell EUR 47,000 (siebenundvierzigtausend Euro) auf EUR 31,000 (einunddreißigtausend Euro) zu verringern durch Löschung der 16 B Aktien (sechzehn) mit einem Nominalwert von EUR 1,000 (eintausend Euro) jede und (ii) Rückzahlung von EUR 16,000 (sechzehntausend Euro) an den B Aktionär (die Rückzahlung).

Die Generalversammlung beschließt ebenfalls, dass die Rückzahlung an dem Tag erfolgt, welcher 31 Tage nach der Veröffentlichung dieser Beschlüsse im Amtsblatt C (der Rückzahlungstag) liegt oder falls der Rückzahlungstag auf einen Tag fällt an dem die Banken in Luxemburg nicht geöffnet sind, am folgenden Tag an dem die Banken in Luxemburg offen sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 6.2. der Satzung wie folgt abzuändern:

“ **6.2.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft ist auf einunddreißigtausend Euro (€31,000) festgesetzt, geteilt in einunddreißig (31) Klasse A Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (€1,000) jede voll eingezahlt (100%).“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Aktienregister der Gesellschaft zu ändern, um die Löschung der B Aktien wiederzugeben und autorisiert jeden Verwaltungsrat der Gesellschaft das Aktienregister für die Gesellschaft abzuändern und jede Formalität im Zusammenhang damit vorzunehmen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Vergütungen, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf einen Betrag von EUR 1.300,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt, dass auf Antrag der Komparenten, diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt durch eine Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Antrag der vorgenannten Komparenten ist, bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die erschienenen Personen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER, R. GALIOTTO, C. KLAR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. Relation: LAC/2011/8024. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. April 2011.

Référence de publication: 2011054603/154.

(110061597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Myone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.257.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le onze avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à L-1450 Luxembourg, 15 côte d'Eich - Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société VITEC SA, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 24, Avenue du X septembre, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 55.493, valablement représentée par Monsieur Eric AUBRY en sa qualité d'administrateur délégué de la société Vitec SA, pouvant engager la société par sa seule signature.

2.- Monsieur Eric AUBRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 24, Avenue du X septembre.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, (ci-après la société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de: "MYONE S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant en assemblée générale dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement, par simple décision du conseil d'administration à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements. Cette mesure n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000.-(trente-deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 320.-(trois cent vingt euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter le/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée envers les tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit selon convocation d'un des actionnaires ou de l'administrateur délégué dans les délais fixés par la loi luxembourgeoise et qui suivent la date de clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

A défaut d'indications contraires portées sur les convocations, l'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 17h00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 12. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la loi ou par les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit conformément aux présents statuts.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi sur les sociétés de 1915.

Art. 14. La société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas de dissolution, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale décidant cette liquidation.

L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 15. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'assemblée générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la loi sur les sociétés de 1915.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- VITEC SA, quatre vingt dix actions	90
2.- Eric AUBRY, dix actions	10
Total: cent:	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de la totalité du capital social, de sorte que la somme de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

65567

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- VITEC SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 24, Avenue du X Septembre.

2.- Monsieur Eric AUBRY, employé, demeurant professionnellement à L2550 Luxembourg, 24, Avenue du X Septembre.

3.- Monsieur Aurélien AUBRY, étudiant, demeurant Résidence Saint-Clair, Avenue de la Viguerie F-13260 Cassis – France.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Deuxième résolution:

Mademoiselle Hyuni VANHAELEN, demeurant à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg, est nommée Commissaire aux Comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Troisième résolution:

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 24, Avenue du X septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E, AUBRY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17397. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054431/162.

(110060801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Natura (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Natura Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.249.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NATURA HOLDING S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 62.249, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 201 en date du 1^{er} avril 1998.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de NATURA (SPF) S.A. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16714. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053128/64.

(110059257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.